

## DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00386  
Direction en charge Cadre de vie  
Objet Travaux de réfection de l'aire de jeux « Teletubbies » au Parc de l'Europe – Marchés à intervenir avec la société Pépinières et Jardins d'Aiguilly 42 VOUGY.

### VISAS

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de réfection de l'aire de jeux « Teletubbies » située au parc de l'Europe à Saint Etienne,

CONSIDERANT pour ce faire la nécessité de lancer une consultation sous la forme d'une Procédure Adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 16 avril 2023 sur le site internet de la Ville et sur le site internet marchesonline.com,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la mise en concurrence, trois offres ont été réceptionnées dans les délais :

- PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY 42720 VOUGY
- APY RHONE-ALPES QUALICITE 69530 BRIGNAIS
- SARL AU CARRE VERT 42230 ROCHE LA MOLIERE

CONSIDERANT que ces offres ont été jugées au regard des jugements suivants :

- Critère 1-Prix des prestations pondéré à 40.0 %
- Critère 2-Valeur technique pondéré à 50.0 %
- Critère 3-Valeur environnementale pondéré à 10,0 %,

CONSIDERANT qu'à ce titre, l'offre de la société PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY 42720 VOUGY, a été jugée la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Étienne, tous critères confondus,

### DECIDE

#### ARTICLE 1

La passation d'un marché de travaux de réfection de l'aire de jeux « Teletubbies » au parc de l'Europe, avec la société suivante :

PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY  
Aiguilly  
42720 Vougy

Pour un montant global et forfaitaire de 82 291,20 € HT (98 749,44 € TTC).

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux est de 19 semaines à compter de la date fixée par ordre de service et s'achève à la réception des travaux.

**ARTICLE 2**

Les dépenses seront prélevées sur les exercices 2024 et 2025 (sous réserve des crédits votés au BP suivant) chapitre 21 nature 2128 pour l'opération 2022 C 7121.

**ARTICLE 3**

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4**

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 07/06/2024

Le Maire

**Gaël PERDRIAU**